



Compte-rendu de la réunion de conseil du 29 mai 2024

Etaient présents : CHRÉTIEN David – CHRÉTIEN Sylvie – CLAUDE Jean-Michel – FARQUE Alexandre - JORY Ludovic – RICHARD Baptiste – ROELLINGER Christophe – WEISS Éric

Excusés : DE VLEESCHOUWER Marie (procuration donnée à M. ROELLINGER Christophe)

Absents : COTTET Pascal – LEBEAU Isabelle

Secrétaire : Sylvie CHRÉTIEN

Début de séance : 20h00

Fin de séance : 21H45

1. Approbation du Procès-verbal du 15 avril 2024 :

Procès-verbal validé à l'unanimité.

Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

2. Délibération et convention pour un tutorat avec la secrétaire de Mairie de Lacollonge Mme Mireille REYNAUD :

Monsieur le Maire explique que la secrétaire Madame CORNE Madeleine, n'ayant pas eu de formation spécifique sur le budget a bénéficié de l'aide de Madame MIREILLE REYNAUD, secrétaire de mairie à LACOLLONGE et ancienne secrétaire de mairie de FELON afin de présenter le budget lors du vote du 15 avril 2024.

Malgré que cela soit le deuxième budget réalisé, Madame CORNE souhaite encore l'aide de sa collègue afin de pouvoir prétendre être autonome.

Une convention avec la Mairie de LACOLLONGE a donc été présentée lors du conseil municipal, présentant un tutorat de 20 heures par an au prix de 16 euros de l'heure et ladite convention durera jusqu'au 31 décembre 2025. Pour l'année 2024, un total de 15 heures a déjà été utilisé ; il reste donc 25 heures de tutorat jusque fin 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la convention et autorise le maire à faire la délibération correspondante.

Résultat du vote : 8 « pour » 1 « contre » et 0 « abstention ».



3.

Délibération pour la mise en place du CFU dès 2025 sur le budget 2024 (échéance obligatoire sur le budget 2025) :

Le Maire explique que selon l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées adoptent au plus tard au titre de l'exercice budgétaire 2026 un compte financier unique (CFU), qui se substituera au compte administratif et au compte de gestion.

Cet article précise que les collectivités qui le souhaitent peuvent adopter ce compte financier unique et le présenter dès le budget 2024 pour avril 2025.

Après discussion, le conseil valide l'adoption du compte financier unique pour le budget 2024.

Suite aux renseignements pris par la secrétaire aucune délibération n'est nécessaire.

Résultat du vote : 9 « pour », 0 « contre » et 0 « abstention ».

4. Demande de suppression de l'arrêté concernant le bruit le Dimanche.

Monsieur le Maire expose la demande d'un concitoyen de Felon souhaitant la suppression de l'arrêté concernant le bruit le dimanche afin de permettre des travaux au moins dans la matinée.

Le sujet fait débat et une proposition de référendum a été évoquée.

Résultat du vote : 3 « pour », 6 « contre » et 0 « abstention ».

5. Divers :

RAS